

OUVERTURE OU TRANSFERT D'UN ÉTABLISSEMENT COMPLÉMENTAIRE (HAUTE-GARONNE)

Attention : les documents doivent être fournis en 2 exemplaires dont 1 original pour le Greffe

PIÈCES OBLIGATOIRES

- ◆ Le **FORMULAIRE M2** à compléter et à signer
- ◆ La **DÉCLARATION CMA 31** à compléter et à signer

PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES (en fonction de l'origine du fonds)

CREATION	ACHAT	APPORT	LOCATION GÉRANCE
● BAIL COMMERCIAL Ou ● AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE Ou ● CONTRAT DE DOMICILIATION	● ACTE D'ACHAT DU FONDS original enregistré aux Services des Impôts (fournir en plus l'autorisation du propriétaire si droit au bail non prévu dans l'acte d'achat) Et ● ATTESTATION DE PARUTION DANS UN JOURNAL D'ANNONCES LÉGALES (constatant l'achat du fonds)	● ACTE D'APPORT enregistré aux Services des Impôts (si apport ≥ 30000 € fournir en plus le rapport des Commissaires aux apports) Et ● ATTESTATION DE PARUTION DANS UN JOURNAL D'ANNONCES LÉGALES (constatant l'apport du fonds)	● CONTRAT DE LOCATION GÉRANCE Et ● ATTESTATION DE PARUTION DANS UN JOURNAL D'ANNONCES LÉGALES (constatant la location gérance)

FRAIS Chambre de Métiers + Greffe

- ◆ Consulter le site de la Chambre de Métiers (www.cm-toulouse.fr) - « **Tarifs** »

POUVOIR

- ◆ Si vous mandatez une personne : complétez le **Pouvoir** en 2 exemplaires (avec signature originale)